

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 5

Artikel: En Grande-Bretagne, l'urbanisme doit répondre à l'explosion démographique et aux difficultés de la circulation

Autor: Rathbone, P.R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En Grande-Bretagne, l'urbanisme doit répondre à l'explosion démographique et aux difficultés de la circulation

par M. P.R. Rathbone,
secrétaire du «Town Planning Institute»
de Grande-Bretagne

39

En Grande-Bretagne, les urbanistes sont à l'heure actuelle au seuil d'une ère de planification d'un intérêt passionnant. La mise en œuvre et la portée de cette planification sont à présent réexaminées, à la lumière des récents progrès de la technologie, des nouvelles mesures législatives la concernant et de l'importance de plus en plus grande qu'on attache au concept de régionalisation. Ces développements vont aider les urbanistes à résoudre d'une manière plus efficace quelques-uns des problèmes à long terme auxquels ils doivent faire face, à savoir la nécessité d'établir des programmes d'action qui tiennent compte des prévisions selon lesquelles la population pourrait s'accroître d'ici l'an 2000 de dix-huit millions d'habitants; la nécessité aussi de conserver le milieu urbain tout en apportant une solution à la circulation automobile de plus en plus intense; la nécessité enfin d'assurer dans la plus large mesure possible toutes facilités à tous les habitants.

Comment remédier aux insuffisances ?

En juin 1967, le Gouvernement britannique a déposé un nouveau projet de loi: le «Town and Country Planning Bill», que le Parlement étudie actuellement. Ce projet de loi a essentiellement pour objet de simplifier au possible les rouages administratifs en éliminant les règles de procédure gaspilleuses de temps et les retards inutiles, en particulier, dans l'examen des réclamations relatives à l'urbanisme.

Depuis des années, trois grands défauts sont apparus dans le système d'urbanisme: 1. il était devenu par trop surchargé et trop centralisé; 2. la participation individuelle des citoyens laissait à désirer et, d'une manière générale, on ne tenait pas assez compte de leurs intérêts; 3. ce système s'est avéré plus efficace pour faire obstacle à quelque aménagement indésirable que pour activer d'une façon constructive la création d'un bon environnement. Telles sont les principales insuffisances auxquelles la nouvelle législation cherche à remédier en réduisant à l'essentiel la procédure administrative, en concentrant les efforts des urbanistes sur ce qui revêt une importance essentielle et en faisant ressortir tout particulièrement à leurs yeux la valeur d'une appréciation constructive du milieu.

En bref, ledit projet de loi propose un plan d'aménagement urbain d'un nouveau genre, les autorités locales responsables devant elles-mêmes sanctionner tel ou tel élément particulier de leur ressort; il propose aussi une méthode

nouvelle et plus rapide d'examiner les réclamations et de leur donner suite; des moyens plus efficaces de réprimer les infractions aux prescriptions en matière d'urbanisme; et de meilleurs modes de procédure pour la conservation et pour l'entretien des bâtiments présentant un intérêt architectural ou historique.

La sauvegarde des lieux d'intérêt

Une autre loi votée récemment: «Civic Amenities Act 1967» reflète une nette prise de conscience du public quant à la valeur de l'urbanisme lorsqu'il tient compte du milieu. Les autorités locales sont désormais habilitées pour conserver l'ambiance caractéristique de tout un ensemble de monuments historiques ou de tout un quartier de ville plutôt que des bâtiments particuliers. Elles ont aussi pleins pouvoirs pour protéger la physionomie particulière d'une ville contre de laides déprédations et contre les détritiques urbains.

Des mesures utiles ont également été prises ou proposées dans deux autres domaines, à savoir l'aménagement des campagnes et la coordination des transports publics. La nouvelle «Countryside Commission» assumera la responsabilité de tous les parcs nationaux. Elle aura aussi pour tâche d'étendre les facilités d'accès aux campagnes et à leurs agréments. Un problème essentiel subsiste: jusqu'à quel point sera-t-il permis aux automobilistes de pénétrer dans les lieux rustiques encore inviolés par les citadins et dont les paysages sont de toute beauté?

Aux termes d'un nouveau projet de loi: le «Transport Bill», les autorités responsables des transports en commun sont invitées à remédier de leur mieux aux difficultés de la circulation aux alentours et à l'intérieur des grandes agglomérations urbaines ainsi qu'à mettre au point un système rationnel de transports publics.

Les organismes régionaux: «Regional Economic Planning Councils», qui avaient été institués en 1966 afin d'établir des projets préliminaires d'aménagement pour les dix régions de Grande-Bretagne, ont soumis des plans détaillés pour le développement économique et l'aménagement de leurs régions respectives. Le Département des affaires économiques a constitué des équipes de spécialistes de l'urbanisme qui procèdent à l'étude de régions telles que celles de l'Humber, de l'Angleterre de l'Est et, à l'ouest, de la Severn.

Des groupes d'études sont actuellement au travail dans les comtés de Leicester, de Nottingham et de Derby. Ils élaborent des programmes d'action systématique pour

l'aménagement des campagnes dont la portée dépasse les attributions étroites des autorités locales.

La rénovation de l'administration municipale

A l'heure actuelle, l'infrastructure des autorités locales est celle que nous a léguée le XIX^e siècle, ce qui, lorsqu'il s'agit de coordonner les tentatives locales d'aménagement dans le cadre d'un urbanisme régional, soulève des difficultés. C'est pourquoi une «Royal Commission» (Commission parlementaire d'enquête) étudie en ce moment les modifications qui pourraient être introduites. Son rapport sera publié en automne prochain. On y propose une nouvelle hiérarchie des services administratifs qui seront mieux adaptés au dynamisme d'une économie politique et d'une société en évolution.

L'année passée, alors que son programme d'aménagement de nouvelles villes en était à sa dernière phase, le Gouvernement britannique a ordonné que soit préparé le plan d'ensemble d'une nouvelle ville anglaise de 250 000 habitants: Milton Keynes, qui sera construite dans le nord du comté de Buckingham.

Cette ville a été conçue à une échelle beaucoup plus grande qu'aucune des vingt-deux autres nouvelles villes envisagées. Sa superficie couvrira 8900 hectares de terres d'ores et déjà délimitées. Trois agglomérations urbaines existantes y seront intégrées, qui seront desservies par des moyens de transport rapides. Ce développement régional coûtera, estime-t-on, 500 000 000 de livres sterling au moins. Le programme de construction sera établi de façon que les bâtiments d'utilité publique comme, par exemple, les écoles et les dispensaires aillent de pair avec les maisons d'habitation et répondent au fur et à mesure aux besoins des habitants. Les experts-conseils devraient soumettre le plan d'ensemble à la fin de 1969.

Il est aussi question de créer une ville nouvelle dans la partie sud du Hampshire. De son côté, le Département du Pays de Galles a ordonné l'étude d'un projet d'aménagement d'une nouvelle ville à Llantrisant, dans le comté de Glamorgan. D'autre part, sur l'ordre du Conseil municipal du Grand-Londres, «Greater London Council», on continue d'établir le plan d'ensemble d'une nouvelle ville de 70 000 habitants: Thamesmead, sur l'estuaire de la Tamise, de Woolwich à Erith.

De plus nombreux ordinateurs

Les urbanistes britanniques utilisent maintenant, en les adaptant aux besoins de leur profession, les techniques de la programmation électronique et de l'analyse approfondie des possibilités. Un nombre croissant de municipalités se servent, en effet, d'ordinateurs qui, avec leurs réserves de documentation enregistrée, jouent un rôle essentiel dans la technologie même de l'urbanisme. Cependant, la mise en place et la coordination de l'informatique posent un sérieux problème: celui de l'organisation à l'échelle nationale qui s'impose dans ce domaine, afin que toute la documentation concernant l'urbanisme soit disponible sous la forme voulue.

Del'avis de maintes personnes compétentes en la matière, pareille tâche incombera, ainsi l'espèrent-elles, au «Centre for Environmental Research» établi l'année dernière avec l'aide d'une subvention de la Fondation Ford, par le Ministère du logement et des municipalités, «Ministry of Housing and Local Government». Cet orga-

SEA-CITY

Une ville aquatique - Plans pour l'avenir

Le ministre anglais de la Technologie a récemment dévoilé à Londres une maquette de ville aquatique dont le plan a été préparé par une équipe formée des plus grands architectes et ingénieurs britanniques et qui succéderait logiquement aux villes actuelles, au XXI^e siècle.

«Sea-City» recevrait une communauté autonome de quelque 30 000 personnes habitant confortablement à plusieurs kilomètres en mer. Construite en béton et en verre afin de résister aux effets corrosifs de la mer, elle serait dotée d'un mur cintré d'une hauteur de 54 m. pour faire dévier les vents ainsi que d'un brise-lames flottant pour réduire les effets des vagues. Elle pourrait être construite dans n'importe laquelle des eaux peu profondes qui existent dans plus de 10% des océans. Cette ville-ci pourrait être construite au large de la côte est de Grande-Bretagne où l'énergie pourrait être fournie par des turbines à grande vitesse utilisant du gaz naturel de la mer du Nord. La chaleur résiduelle provenant des gaz d'échappement des turbines serait utilisée pour une installation de dessalement, pour la réfrigération, la pisciculture et le chauffage.

La plupart des habitants logeraient dans des appartements aux lignes attrayantes et disposés en terrasse tandis que l'île flottante se trouvant dans la lagune centrale chauffée supporterait les immeubles publics et privés nécessaires aux besoins sociaux, culturels et éducatifs d'une civilisation moderne. A l'extérieur des murs, des navires spéciaux déchargeraient des provisions dans le fossé d'eau calme prévu.

nisme poursuit ses recherches sur l'évolution de l'exploitation agricole et sur la vie citadine. Il prépare un vaste programme de recherches nouvelles.

Etant donné l'imminente publication du plan de développement de la région du Grand-Londres pour les trente prochaines années, et la récente mise en œuvre de programmes d'action régionaux, on s'occupe déjà de déterminer ce que pourrait être, dans ses grandes lignes, l'aménagement du territoire à l'avenir. Et l'on envisage des «terrains d'expansion», le long desquels des villes pourraient s'étendre et les moyens de transport régionaux se développer.

Le problème de la circulation automobile

Il existe aussi des plans pour l'expansion et le développement de plus de cent agglomérations urbaines existantes et pour un meilleur aménagement de leurs centres respectifs. Il s'agit de freiner la prédominance de la circulation automobile dans les grandes et les petites villes, de sorte qu'elles aient, du point de vue social, les qualités désirables énoncées par le professeur Colin Buchanan dans son mémorable rapport: «Traffic in Town» et puissent loger la population future de plus en plus nombreuse.

Un bon nombre de ces plans, qui sont particulièrement importants dans le domaine de l'urbanisme national, ne sauraient être mis en œuvre avant la parution du Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'administration municipale. Ils demandent aussi une plus étroite coordination des divers ministères qui sont responsables du développement économique et de l'aménagement du territoire en Grande-Bretagne.

La situation économique actuelle a ralenti le rythme de la construction, mais les idées ne manquent certes pas et les urbanistes se tiennent au courant et savent profiter des derniers progrès techniques tout comme des ressources dont ils disposent. L'urbaniste qualifié exerce une influence croissante sur le plan national et il est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans la vie nationale de la Grande-Bretagne.



Une nouvelle ville, Milton Keynes, sera édifée et aménagée dans cette partie du comté de Buckingham, dans le sud de l'Angleterre, entre Bletchley et Wolverton

«Point Royal», un impressionnant immeuble de dix-sept étages et de cent deux appartements avec garages dans le sous-sol, à Bracknell, ville nouvelle du Berkshire, dans le sud de l'Angleterre



Logements de la Coopérative «Mon Foyer» à Pont-de-la-Morge, Sion



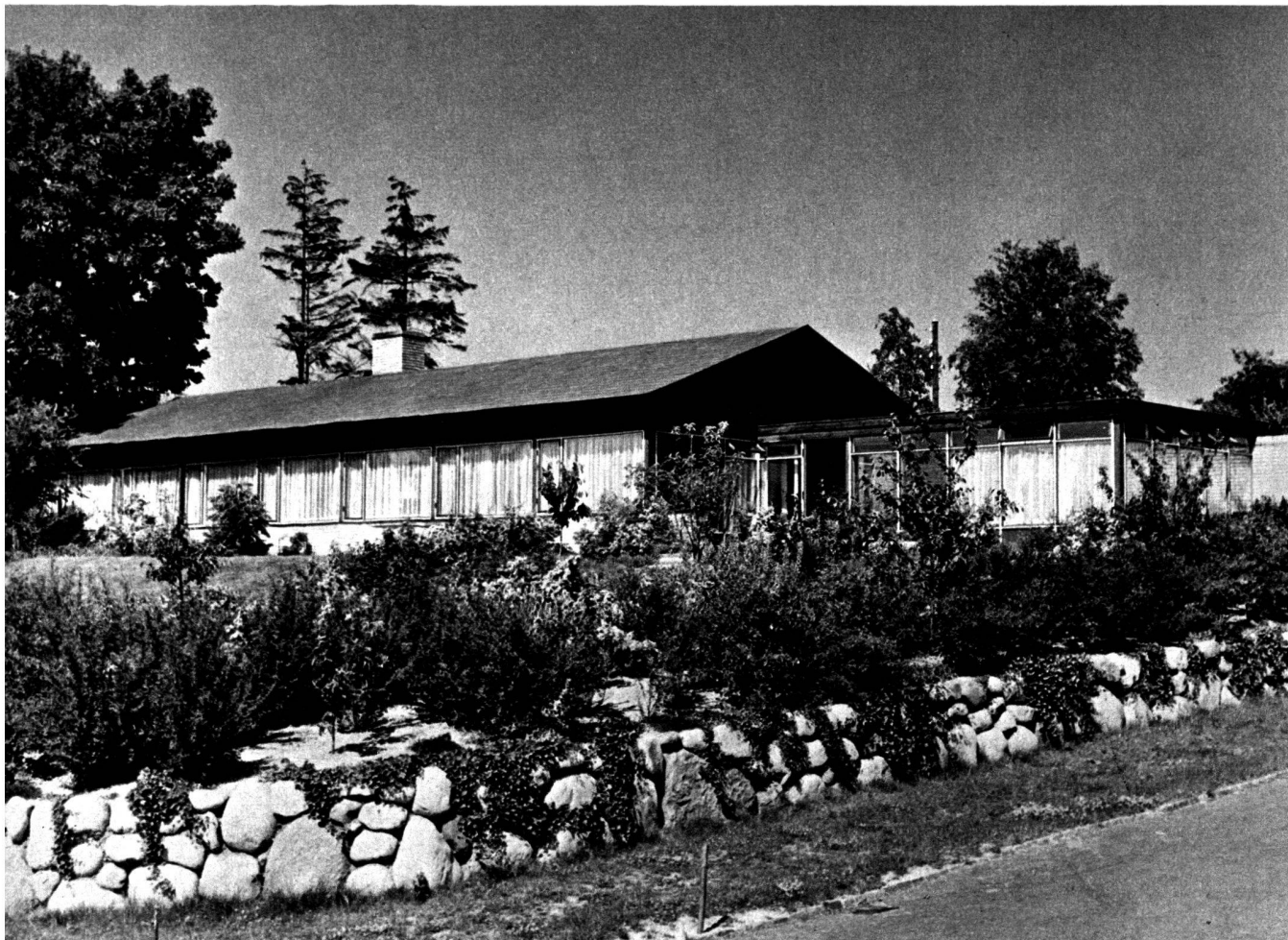
Photos G. Métrailler-Borlat, Sion





Habitations au Danemark...

Villa familiale dans les environs de Copenhague.
La face sud des maisons a l'aspect d'une immense fenêtre



...et en Angleterre

Ces pavillons pour personnes âgées ont été construits par groupes de quatre, ce qui donne une atmosphère plus chaleureusement humaine, dans la ville nouvelle de Bracknell (Berkshire, Angleterre)

